

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNY EN VANOISE (Savoie)  
SEANCE DU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2023**

**N° 2023 0011**

L'An Deux mille vingt-trois, le premier février à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de 73350 -CHAMPAGNY EN VANOISE, légalement convoqué le 24 janvier 2023, sous la Présidence de M. René RUFFIER LANCHE, Maire.

**Présents** : René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD, Florian SOUVY, Olivier SACHE, Corentin GROS, Emmanuel MAEGEY, Xavier BRONNER, Tony BUTHOD GARCON, Olivier CHENU, Robert LEVY, Vincent RUFFIER DES AIMES,

**Absents excusés**, Gérard RUFFIER LANCHE (donne procuration à René RUFFIER LANCHE),

Nombre en Membres :	15
En exercice :	12
Suffrages exprimés :	12
Votes pour :	12
Votes contre :	0
Ne prend pas part au vote :	0

\*\*\*\*\*

***Objet : Développement d'un projet de porcherie sur l'alpage du « Plan du Sel »***

L'alpage du « Plan du Sel » est situé sur la commune de Champagny-en-Vanoise, en cœur de Parc. Il s'agit d'un alpage de plus de 651 ha de pâture, pouvant accueillir actuellement entre 160 et 200 vaches laitières chaque estive, avec une fabrication de Beaufort faite sur place.

Le système de traitement du lactosérum par lombricompostage actuellement en place ne fonctionne plus correctement et l'exploitant est contraint de descendre tous les trois jours jusqu'à Champagny le Bas avec un tracteur afin de vider le lactosérum qui sera recyclé à la station d'épuration.

Suite à plusieurs réunions avec les représentants du Parc National de la Vanoise et les membres du Conseil scientifique, il est préconisé l'installation d'un élevage de porcs sur le périmètre de l'alpage.

L'élevage de porcs est un complément pour l'alpagiste fabricant du fromage. Les porcs se nourrissent du petit lait qui ne peut être déversé dans le milieu naturel.

Dans le secteur proche de l'atelier de fabrication du fromage, il existe déjà plusieurs zones aménagées en plateformes.

Pour permettre l'installation de l'élevage de porcs sur le secteur, il convient de construire un bâtiment neuf sur l'alpage du « Plan du Sel » au niveau des anciennes zones d'épandage. Le Parc National de la Vanoise préconise une construction en partie enterrée.

Il s'agit de concevoir un bâtiment-outil permettant l'accès à un tracteur sur toute la longueur du volume.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil municipal :

- DECIDE DE MISSIONNER un maître d'œuvre qui pourra réaliser un avant-projet sommaire de ce bâtiment, ainsi qu'une estimation du montant des travaux.

« Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes  
Conformément à la Loi du 02 Mars 1982 »  
POUR EXTRAIT CONFORME,

**Pour le Maire empêché,  
Le 1<sup>er</sup> adjoint,  
Denis TATOUD**

